

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Nombre de Conseillers L'an deux mille huit, le 17 avril à 18 h 30
en exercice : 37

Présents : 29 Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la
Représentés : 6 présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Votants : 35

Absent : 2

Présents : Mesdames **Françoise FLEURY**, **Sylvie JOURDAIN** (suppléante de Mme **Roselyne PASTORELLI**), **Casarie LASSERRE**, **Chantal CHARBONNIER**, **Sylvette JUNG**, **Caroline FREYSS**,

Messieurs Eric POTELET, **Dominique GILLET**, **Brice DUBUISSON** (suppléant de M. **Bernard LAVALARD**), **Vincent BENNEZON**, **Philippe SALMON**, **Jean-Noël DUBOIS**, **Jean-Marc BOUVY**, **Jacques GOSSARD**, **Jean-Michel POIX**, **Dominique DONZEL**, **Bernard DERTY**, **Guy SALOMEZ**, M. **Jacky STANKIEWICZ** (suppléant de M. **Marcel VERGEZ**), **Patrice GRAUX**, **Brigitte RAVERDY** (suppléante de M. **Philippe PETITFRERE**), **Jean-Claude FERRE**, **Michel HANNOTIN**, **Bruno DANJON**, **Jean-Claude PESNEL**, **Francis LEGENTIL**, **Michel CREDOT**, **Jean-Luc DUBOIS**,

Ayant donné pouvoir : **Jean-Marie DE WINTER** (ayant donné pouvoir à **Vincent BENNEZON**), **Claude CUGNET** (ayant donné pouvoir à **Casarie LASSERRE**), **Marie-Claire LESIEUR** (ayant donné pouvoir à **Jean-Michel POIX**), **Nadine LEBERGUE** (ayant donné pouvoir à **Guy SALOMEZ**), **Marie-Angélique NUCCI** (ayant donné pouvoir à **Dominique DONZEL**), **Daniel VAQUETTE** (ayant donné pouvoir à **Jean-Claude FERRE**),

Absents : Mme **Aude GUILLEMIN**, M. **Jean-Pierre PINON**,

Assistait : **Mademoiselle Agnès FROMENT**, **Jean-Sébastien GAYET**.

Ordre du jour :

2008-31	Formation des Commissions.
2008-32	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.
2008-33	Station d'épuration de Fismes – Constitution de la commission composée en jury.
2008-34	Désignation d'un délégué au comité national d'action sociale - Collège des élus.
2008-35	Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.
2008-36	Indemnité de conseil au Receveur.
2008-37	Détermination de la fiscalité communautaire 2008.
2008-38	Budget Assainissement – Décision modificative n° 1.
2008-39	Délégation à la Présidente, relative aux marchés publics.

Mme VELLY, Présidente, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. La séance est donc ouverte.

M. BENNEZON est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, Mme VELLY souhaite présenter les services de la Communauté de Communes.

- Agnès FROMENT : Directrice des Services,
- Jean-Sébastien GAYET : Technicien Assainissement,
- Anita MÜLLER FEISTEL : Secrétaire,
- Bruno DEHAYE : chargé de la paye et de la comptabilité,
- Marie-France CAUET : Femme de ménage.

I – SERVICE GÉNÉRAUX

N° 2008-31 FORMATION DES COMMISSIONS

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-22,

CONSIDERANT la nécessité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Communautaire et de suivre les différents projets dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

DE FORMER les commissions suivantes :

Et,

DE NOMMER comme membres de chacune des commissions respectives, les délégués communautaires suivants :

COMMISSION AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Titulaires :	Président : M. Jean-Pierre PINON
Roselyne PASTORELLI	Eric POTELET
Francis LEGENTIL	Françoise FLEURY
Jean-Marc BOUVY	Philippe SALMON
Patrice GRAUX	Aude GUILLEMIN
Suppléants :	
Sylvette JUNG	Brigitte RAVERDY
Chantal CHARBONNIER	Gérard GODDE

COMMISSION AMENAGEMENT DU SIEGE COMMUNAUTAIRE/CREATION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE :

Titulaires :	Président : M. Bruno DANJON
Roselyne PASTORELLI	Jean-Michel POIX
Nadine LEBERGUE	Patrice GRAUX
Michel HANNOTIN	Philippe PETITFRERE
Michel CREDOT	Vincent BENNEZON
Daniel VAQUETTE	Eric POTELET
Jean-Marc BOUVY	Philippe SALMON
Suppléants :	
Jacques GOSSARD	Chantal CHARBONNIER
Francis LEGENTIL	

COMMISSION ASSAINISSEMENT :

Titulaires :	Président : M. Philippe SALMON
Claude CUGNET	Brigitte RAVERDY
Bernard LAVALARD	Marcel VERGEZ
Jean-Luc DUBOIS	Vincent BENNEZON
Jacques GOSSARD	Michel CREDOT
Jean-Noël DUBOIS	Dominique DONZEL
Suppléants :	
Cyril TEMPLIE	Eric POTELET
Jean-Claude FERRE	

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Titulaires :	Président : M. Bernard LAVALARD
Jean-Pierre PINON	Jacques GOSSARD
Claude CUGNET	Michel HANNOTIN
Roselyne PASTORELLI	Philippe SALMON
Bernard DERTY	Jean-Claude FERRE
Jean-Michel POIX	Patrice GRAUX
Dominique GILLET	
Suppléants :	
Jacqueline LOPATA	

COMMISSION DES ÉCOLES :

Titulaires :	Président : M. Daniel VAQUETTE,
Jean-Pierre PINON	Jean-Noël DUBOIS
Nadine LEBERGUE	Philippe PETITFRERE
Bernard LAVALARD	Jean-Michel POIX
Casarie LASSERE	Marie-Claire LESIEUR
François FLEURY	Caroline FREYSS
Michel HANNOTIN	Sylvette JUNG
Suppléants :	
Jean-Marc GLOD	Sylvain GILBERT
Francis LEGENTIL	

COMMISSION ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Titulaires :	Président : M. Guy SALOMEZ
Claude CUGNET	Chantal CHARBONNIER
Bernard LAVALARD	Philippe SALMON
Dominique GILLET	Jean-Luc DUBOIS
Jean-Noël DUBOIS	Sylvette JUNG
Jacky STANKIEWICZ	Dominique DONZEL
Suppléants :	
Jean-Marc GLOD	

COMMISSION COMMUNICATION :

Titulaires :	Président : M. Bernard DERTY
Roselyne PASTORELLI	Claude BLONDET
Nadine LEBERGUE	Casarie LASSERE
Caroline FREYSS	Philippe SALMON
Francis LEGENTIL	Eric POTELET
Jean-Claude FERRE	
Suppléants :	
Gérard GODDE	

COMMISSION TOURISME :

Titulaires :	Président : M. Dominique DONZEL
Marie-Angélique NUCCI	Françoise FLEURY
Caroline FREYSS	Casarie LASSERE
Sylvette JUNG	Philippe SALMON
Chantal CHARBONNIER	Vincent BENNEZON
Brigitte RAVERDY	
Suppléants :	
Gérard PIERROT	Brigitte FOREAU
Sylvain GILBERT	

COMMISSION DES FINANCES :

Titulaires :	Présidente : Mme Evelyne VELLY
Jean-Pierre PINON	Daniel VAQUETTE
Nadine LEBERGUE	Jacques GOSSARD
Bernard LAVALARD	Jean-Marc BOUVY
Michel HANNOTIN	Guy SALOMEZ
Jean-Luc DUBOIS	Philippe SALMON
Patrice GRAUX	
Suppléants :	
Dominique GILLET	Françoise FLEURY
Jean-Claude FERRE	Bruno DANJON

Reçu en Sous-Préfecture
Le 21 avril 2008

N° 2008-32 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Mme la Présidente rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée par le Président ou son représentant, par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics et notamment son article 22 relatif à la composition des Commissions d'Appel d'Offres ainsi que leur mode de scrutin,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire les membres de cette commission pour la durée totale du mandat en cours,

Après avoir procédé à l'élection et au dépouillement des résultats,

DECIDE,

DE PROCLAMER élus titulaires à la Commission d'Appel d'Offres :

- **Jean-Pierre PINON,**
- **Bernard LAVALARD,**
- **Jean-Claude PESNEL,**
- **Daniel VAQUETTE,**
- **Philippe SALMON.**

DE PROCLAMER élus suppléants à la Commission d'Appel d'Offres :

- **Claude CUGNET,**
- **Jean-Michel POIX,**
- **Patrice GRAUX,**
- **Jacques GOSSARD,**
- **Jean-Noël DUBOIS.**

DE DESIGNER **M. Michel HANNOTIN** chargé de représenter Mme la Présidente à la Commission d'Appel d'Offres en cas d'empêchement de sa part.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 21 avril 2008

N° 2008-33 STATION D'ÉPURATION DE FISMES – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMPOSÉE EN JURY.

Mme la Présidente rappelle le projet en cours, de la reconstruction ou de la réhabilitation, de la station d'épuration de Fismes.

Elle indique qu'une consultation, pour la mission de maîtrise d'œuvre, a été lancée le 6 mars 2008, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT, l'exposé de la Présidente,

VU, les articles 74 et 24 du Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE CONSTITUER la commission composée en jury, pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre, concernant la reconstruction ou la réhabilitation et l'agrandissement de la station d'épuration de Fismes, de la façon suivante :

- la Présidente : **Mme Evelyne VELLY,**
- 5 membres élus au sein du Conseil Communautaire :

Titulaires :

- **Philippe SALMON,**
- **Dominique DONZEL,**
- **Bernard DERTY,**
- **Jacques GOSSARD,**
- **Michel CREDOT,**

Suppléants :

- **Brigitte RAVERDY,**
- **Vincent BENNEZON,**
- **Jean-Michel POIX,**
- **Jean-Pierre PINON,**
- **Jean-Luc DUBOIS.**

- 3 personnes qualifiées, représentant un tiers des membres du jury, seront désignées par la Présidente du jury.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 21 avril 2008

N° 2008-34 DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE – COLLEGE DES ÉLUS

Mme la Présidente explique que le CNAS gère, au profit des personnels de la Fonction Publique Territoriale, un fonds d'action sociale.

Les collectivités doivent désigner un délégué représentant les élus, pour la durée du mandat (6 ans).

Ce représentant sera notamment appelé à siéger à l'assemblée départementale annuelle.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'exposé de Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

DE DESIGNER **Mme Evelyne VELLY** en tant que délégué au Collège des élus du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 21 avril 2008

II – FINANCES

N° 2008-35 INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6, L 5211-12 et R 5214-1 relatifs aux indemnités de fonction des élus.

CONSIDERANT, qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction de la population totale,

CONSIDERANT, que le groupement compte actuellement une population totale de 9 300 habitants (recensement de 1999 + les recensements complémentaires). Après avoir procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles applicables au groupement,

Après que Mme la Présidente et les Vice-Présidents présents se soient retirés de la séance,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix,

De fixer comme suit, à compter du 4 avril 2008, les indemnités de fonction des élus :

- l'indemnité de la Présidente, Mme Evelyne VELLY, à **85%**, du montant de référence, soit : **1 311,78 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
- les indemnités des Vice-Présidents aux pourcentages suivants, du montant de référence :
 - o 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Pierre PINON : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
 - o 2^{ème} Vice-Président, M. Bruno DANJON : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
 - o 3^{ème} Vice-Président, M. Philippe SALMON : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
 - o 4^{ème} Vice-Président, M. Bernard LAVALARD : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
 - o 5^{ème} Vice-Président, M. Daniel VAQUETTE : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
 - o 6^{ème} Vice-Président, M. Guy SALOMEZ : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
 - o 7^{ème} Vice-Président, M. Bernard DERTY : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),
 - o 8^{ème} Vice-Président, M. Dominique DONZEL : **50%**,
soit : **308,65 €**(valeur au 1^{er} mars 2008),

DE PROCEDER automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 21 avril 2008

N° 2008-36 INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

La Présidente expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Elle précise que Mme BRÉGERE MAILLET, receveur de la collectivité, a accepté d'effectuer ces prestations.

Elle ajoute que l'indemnité présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'exposé de Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'ACCORDER à Mme BRÉGERE MAILLET, receveur de la collectivité, une indemnité de conseil égale au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits au compte 6225 du budget.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 21 avril 2008

Il s'agit maintenant de voter les taux d'imposition pour 2008.

Mme VELLY explique à l'Assemblée, que les bases ont fortement augmenté en 2008 par rapport à 2007. De fait, la somme inscrite au budget primitif 2008 pour le produit des contributions directes est atteinte sans augmentation des taux. Mme la Présidente propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2008.

Plusieurs délégués s'interrogent cependant sur l'opportunité d'augmenter ces taux de façon limitée (de 1% par exemple) pour ne pas prendre le risque de devoir appliquer une hausse plus forte en 2009.

M. HANNOTIN indique également qu'il y a encore des incertitudes quant à l'impact financier de la création du SYCOMORE et de la mise en route de la régie de collecte des OM.

Après ce débat, Mme VELLY soumet la délibération au vote de l'Assemblée.

N° 2008-37 DÉTERMINATION DE LA FISCALITÉ COMMUNAUTAIRE 2008

Le Conseil de Communauté,

VU, l'article L 5213-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les bases notifiées sur l'état 1259 joint,

VU, le budget général 2008 voté le 26 février 2008 par délibération n° 2008-21,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à 34 voix POUR (1 abstention : M.CREDOT),

D'APPLIQUER pour les besoins du budget 2008, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : **9,31%**
- Taxe sur le foncier bâti : **8,51%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **9,18%**
- Taxe professionnelle : **4,86%**

Reçu en Sous-Préfecture
Le 21 avril 2008

N° 2008-38 BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser comptablement les dépenses et les recettes, réalisées en 2006, relatives à l'étude de révision du périmètre d'épandage de la station d'épuration de Fismes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

DE PROCEDER aux inscriptions suivantes :

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Article 2033 – *Frais d'études* : + **3 588 €**

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 021 – *Virement de la section de Fonctionnement* : + **3 588 €**

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Article 773 – *Mandat annulé* = + **3 588 €**

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 023 – *Virement à la section d'investissement* : + **3 588 €**

Reçu en Sous-Préfecture

Le 21 avril 2008

N° 2008-39 DÉLÉGATION A LA PRÉSIDENTE, RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6 et L 5211-10,

CONSIDERANT, la possibilité pour l'assemblée délibérante de déléguer à la Présidente, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

DE DELEGUER à la Présidente l'attribution suivante :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 21 avril 2008

L'ordre du jour a été abordé en totalité. Il n'y a pas de questions diverses.
La séance est levée à 20 h 15.